

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1462

présenté par

M. Dharréville, Mme Bello, M. Fabien Roussel, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Serville,
M. Wulfranc, M. Brotherson, M. Dufrègne, M. Peu, M. Nilor, M. Lecoq, Mme Kéclard-Mondésir,
Mme Faucillon, M. Jumel et M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.